

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC**

**DÉBAT NATIONAL UNIVERSITÉ EMPLOI**

**AUDITION DE L'ADIUT**

**Mardi 13 juin 2006**

**Structure auditionnée : ADIUT**

M. BROUSSAUD  
M. PIERROT  
M. SINGER

***La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de M. Hetzel.***

**M. HETZEL, Président.**- L'objectif de cet échange avec vous est d'avoir le point de vue de l'Association des Directeurs d'IUT sur cette question de la relation université/emploi. Nous vous laisserons, dans un premier temps, exposer votre point de vue et nous reviendrons ensuite sur certaines questions plus spécifiques avec vous.

**M. PIERROT.**- Nous ne sommes pas que des Directeurs d'IUT, puisque M. Singer est Président de l'Union nationale des Présidents d'IUT.

**M. SINGER.**- Nous ne nous déplaçons plus l'un sans l'autre car on dit que ce couple est l'un des éléments du succès des IUT ! Nous sommes venus, même si l'ADIUT était invitée. Nous vous l'avions signalé.

Je préside l'Association des Présidents d'IUT.

Je n'enfoncerai pas de portes ouvertes et j'essaierai d'être assez succinct.

Pour nous, les IUT sont un succès. Cette appréciation est assez largement partagée dans l'université et ce pour plusieurs raisons.

Ce n'est pas parce que les enseignants ou les personnels sont meilleurs qu'ailleurs. Ce sont des personnes de l'enseignement supérieur et secondaire ou des vacataires et des personnes comme les autres. Cela tient notamment à certains éléments de structure qui ont permis aux IUT de réussir depuis 40 ans.

Puisque ce modèle réussit bien dans l'université, même s'il n'est pas duplicable, il comprend certainement quelques bonnes pratiques dont on pourrait s'inspirer. Nous souhaitons, quelle que soit la réforme de l'université, qu'il soit question d'une autonomie ou pas, de préserver ce qui existe et de nous appuyer sur ce socle de réussite pour essayer, par capillarité, de poursuivre les mêmes pratiques dans le « L », voire dans le « M ».

Pour nous, sur les cinq ou six points dont il faut tenir compte, le premier est l'autonomie de fonctionnement qui est le statut dérogatoire des IUT. Vous connaissez certainement ce dossier mieux que moi. Il s'agit de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 qui a été reprise dans le Code de l'éducation. Elle reste et subsiste. Elle est, pour nous, l'élément fondateur qui nous permet d'avoir une structure différente et qui induit un esprit d'école et d'équipe, voire un esprit de corps et de faire partager des projets à des équipes.

L'essentiel, pour nous, est ce statut qui permet aussi -il faut le dire- d'avoir la possibilité de déterminer les étudiants les mieux formatés pour réussir en fonction de l'IUT dans lequel ils doivent se présenter. Je n'aime pas beaucoup le mot sélection, mais je dois dire que cette sélection fait qu'à l'arrivée nous avons certainement des produits un peu meilleurs. Cela évite la sélection en fin d'année avec 80 % d'échec en fin de première année. Nous effectuons une sélection avant. Elle n'a pas lieu dans ces proportions mais permet de mieux orienter et de mieux préparer les étudiants et d'être sûrs d'avoir des étudiants motivés pour les études qu'ils veulent suivre.

Le deuxième point, qui est tout aussi fondamental, est le rôle déterminant des professionnels. Les IUT sont, à cet égard, un modèle dans l'université. Il n'existe pas d'autres structures dans lesquelles les professionnels s'investissent autant.

Je ne parle pas des Conseils d'administration des universités ni des UFR de droit, de sciences ou d'autres matières dans lesquels j'ai eu, en tant que professionnel, à fonctionner ou à essayer d'apporter une contribution. L'avantage du système

IUT vient du fait que l'intervention des professionnels n'est pas un saupoudrage d'interventions de professionnels ou une justification du fait d'avoir un professionnel dans son Conseil d'administration.

*(Arrivée de Mme BEVALOT à 14 h 06).*

Il s'agit d'un engagement depuis la détermination des programmes jusqu'à la participation au CPN de chaque DUT. Les professionnels président les CPN. Ils participent au jury de détermination des pré-requis pour faire intégrer les jeunes, au jury de passage et de délivrance des DUT et au Conseil d'administration de l'IUT. Cette petite structure fonctionne comme une petite entreprise ou une petite école. Un professionnel préside le Conseil d'administration de l'IUT.

Je peux vous dire sans forfanterie qu'il existe 115 IUT et 115 Présidents d'IUT et, par IUT, environ 6 à 8 professionnels. Cela correspond pratiquement à 1 000 administrateurs étrangers au système d'enseignement qui apportent leur contribution dans le système. Je crois que l'élément déterminant est une participation de A à Z des professionnels. Pourquoi ceux-ci s'investissent-ils ainsi ? Ce n'est pas évident car c'est du bénévolat. Pourquoi ces professionnels s'intéressent-ils autant au système de formation ?

Ce sont des questions auxquelles nous pourrions répondre.

Le troisième point, en regard de la recherche universitaire, est une approche beaucoup plus pragmatique de la recherche et du transfert de technologie. Il est vrai que l'on pourrait en débattre. Cela fonctionne car c'est concret. En effet, les IUT participent probablement beaucoup moins à la recherche fondamentale que ne le font les grandes universités ou les grandes UFR. Ils fonctionnent bien car ils sont concrets et de proximité.

163 équipes de recherche sont hébergées dans les IUT. Elles comptent 4 800 chercheurs. Ce n'est pas vraiment anodin ni complémentaire. Il s'agit d'un élément important qui fonctionne et qui nous rapproche des entreprises car il existe une vraie utilité de proximité dans les définitions de programmes, de recherches et de dossiers assez concrets entre les IUT et les entreprises.

Le quatrième point est une action d'animation régionale. Il est possible de parler de la répartition des IUT sur le Territoire. On a beaucoup parlé des IUT de politique. Je ne les citerai pas. J'assume personnellement l'unité Cresson du département de Châtellerauld qui devait être un IUT de plein exercice. Il s'agit de trois départements, mais ils ont compris qu'il valait mieux les rattacher à l'unité de Poitiers. Cela fonctionne très bien, même si l'on pourrait en débattre.

Mme Cresson, ex-Premier ministre de la France, et Commissaire européen participe assidûment à tous mes Conseils d'administration. Vous voyez donc l'importance que peuvent avoir les IUT, même auprès de personnes de qualité qui ont largement autre chose à faire. Ces personnes continuent à participer systématiquement pendant trois ou quatre heures à un Conseil d'administration d'IUT du département. Cela situe l'implication de ces personnalités extérieures.

Cette proximité qui peut être critiquée au plan de la rentabilité de l'université et des regroupements est un phénomène important car l'IUT joue généralement un rôle d'animateur local du pôle universitaire. C'est une expérience que nous avons vécue.

J'ajouterai un point à propos de notre rôle d'ascenseur social. Il s'agit plutôt d'une généralité : les IUT attirent plus que beaucoup d'autres formations des boursiers et des jeunes de familles modestes : des milieux ouvriers, des employés ou des familles rurales. On peut se demander pour quelle raison.

En dernier point, je dirai que la technologie est au cœur des formations. C'est dû à la manière dont nous pratiquons la pédagogie.

**M. PIERROT.**- C'est dû à la conception des formations qui tournent autour de la technologie. Cela irrigue l'organisation de la formation. Quand on parle de technologie, on fait obligatoirement appel à plusieurs types de compétences. Des équipes pluri-compétentes doivent travailler ensemble pour faire fonctionner une entité de formation qui délivre un diplôme, un DUT ou une licence professionnelle. Tout cela a lieu autour d'un objet à caractère technologique. C'est le cœur du fonctionnement des IUT.

**M. SINGER.**- Les IUT ont constitué un réseau car il existe une sorte d'esprit d'appartenance : les enseignants, les étudiants, les personnels IATOSS et les professionnels qui y participent ont cet esprit d'appartenance. Cela a constitué une sorte de réseau qui permet de régler de nombreux problèmes.

C'est probablement duplicable à condition de créer cet esprit maison qui relève de certains éléments.

**M. PIERROT.**- Pour transformer cet état des lieux en propositions, nous avons rédigé un document formalisé que nous pourrions vous laisser.

Notre première conviction profonde est, pour professionnaliser des étudiants -et cette notion de professionnalisation est, à notre avis, au centre du débat université/emploi-, qu'il ne suffit pas d'ajouter quelques modules « professionnalisants » à une formation. Il faut, dès le départ, penser la formation en fonction de cela. Il ne s'agit pas d'ajouter une couche de connaissances de l'entreprise à une formation quelconque ou de dire que les étudiants que l'on a formés dans telle discipline devront être envoyés un ou deux mois en stage pour que cela devienne une formation professionnalisante. Il faut vraiment penser le dispositif de formation dès l'origine en fonction de cette professionnalisation.

Pour reprendre l'organisation des travaux de cette Commission et parler de la question de l'orientation des étudiants, il nous semble essentiel, avant même l'entrée à l'université d'améliorer dans les lycées à la fois la connaissance de l'offre de formation de l'enseignement supérieur et celle des métiers auxquels amènent ces formations. Il s'agit d'un objectif et pas d'un moyen. Pour nous, cet objectif est important.

Pour cette raison, nous avons mis en place assez récemment dans les IUT un travail autour du projet personnel et professionnel de chaque étudiant. Cela existe aussi dans d'autres composantes de l'université, mais pas de manière aussi généralisée que dans les IUT car c'est actuellement dans le cœur de chaque programme. Il nous semble que cette démarche consistant à faire travailler chaque jeune à la construction progressive de son projet personnel et professionnel est un élément essentiel qui doit faciliter les questions liées à l'orientation et surtout éviter des échecs liés à ces erreurs d'orientation.

Il nous semble qu'il faut réussir à mettre ce travail en place avant l'arrivée à l'université. Il faut donc, dès l'entrée au lycée, permettre une construction progressive de ce projet personnel et professionnel pour chacun des jeunes.

Cela implique, selon nous, de former les enseignants à ce travail de construction d'un projet personnel et professionnel. Il s'agit d'un élément essentiel car on n'accompagne pas des jeunes dans un travail sur leur projet personnel et professionnel sans être soi-même un peu préparé à cette question. Il faut engager une action de grande ampleur dans ce domaine si l'on veut pouvoir avancer sur cette question.

Si l'on veut pouvoir donner des éléments d'appréciation à des jeunes au sujet de la pertinence du lien entre telle formation et tel emploi visé, il faut avoir des données fiables.

Il est également indispensable d'avoir un suivi réel et précis du devenir de chaque étudiant à l'issue d'une formation et ce quelle que soit la formation dans l'enseignement supérieur. Pour cela, il faut mettre en place un dispositif complet pour suivre les étudiants après l'obtention de leur diplôme et voir quels sont les parcours et à quel type d'emploi ils sont arrivés après tel ou tel type de parcours. Cela doit permettre, non seulement au système d'avoir des informations concernant son efficacité, mais aussi de renseigner les jeunes à propos des choix pertinents à effectuer en matière de formation, en fonction des objectifs professionnels visés.

Un autre point consiste à essayer de favoriser la mobilité des étudiants, notamment en Europe, car nous sommes de plus en plus convaincus -et nous nous en rendons compte grâce aux études de suivi de nos étudiants diplômés en DUT ou en licences professionnelles- que le marché de l'emploi devient de plus en plus européen, y compris au grade de la licence. Je parle de DUT et de licences professionnelles car nous sommes dans ce créneau de formation. Cela n'est pas valable uniquement au grade de master ou après un doctorat. Certains étudiants, dont le nombre est en augmentation, effectuent cette démarche consistant à aller chercher un emploi à l'étranger. Il faut donc aider cette démarche, non seulement en facilitant la possibilité d'avoir des morceaux de cursus de formation à l'étranger, mais aussi en rendant quasi-obligatoire dans toutes les formations de l'enseignement supérieur un approfondissement de la formation en langue. En effet, il existe actuellement trop de formations de l'enseignement supérieur dans lesquelles il n'est pas prévu d'enseignement des langues.

Je soulèverai également un autre point : on peut être amené à créer son métier soi-même. Il s'agit de généraliser les actions permettant de développer l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants. Nous avons essayé de travailler cette question dans les IUT par une structure que nous appelons Créa-IUT qui met en relation des jeunes en cours de formation : des étudiants préparant un DUT ou une licence professionnelle, avec des créateurs d'entreprise, afin d'accompagner ces derniers à réaliser une étude de marché ou un complément technologique servant à affiner un projet. Cela a lieu en plus de leur sensibilisation à la création d'entreprise. En effet, il nous semble que ce type de formation doit accompagner toute formation dispensée dans l'enseignement supérieur car cela fait partie des fondamentaux.

**M. SINGER.**- Il s'agit essentiellement de fondamentaux de comportement plus que de technologie de l'entrepreneuriat. Ils ne deviendront pas tous des entrepreneurs qui créeront ou reprendront une entreprise, mais seront tous intrapreneurs : ce seront des patrons de projets qui animeront des équipes, etc. C'est dans ce sens que nous essayons d'ajouter ce vernis dans chacun des DUT.

**M. PIERROT.**- La professionnalisation des études passe aussi par des stages en entreprise.

Comme je l'ai dit lors de mon introduction, il me semble que ce travail autour des stages en entreprise doit être pensé dès la conception des formations. Un objectif particulier doit être donné à ce stage et un travail spécifique doit avoir lieu entre les entreprises, les branches professionnelles et l'équipe de formation pour donner à ce stage une réalité en lien avec un métier futur. Cela nous paraît essentiel.

Le point suivant est l'une des caractéristiques fortes des IUT qui est reprise assez largement dans le LMD même si, dans la mise en application, il nous semble que cela ne s'effectue pas de la meilleure manière possible. Il s'agit de l'idée d'une équipe pédagogique centrée autour d'une formation. Cela nous paraît essentiel dans le dispositif IUT, comme l'a rappelé Jacques Singer. Il s'agit d'avoir une équipe pédagogique multidisciplinaire avec des personnes en provenance d'horizons différents pour encadrer, piloter et faire fonctionner une formation. C'est autour de cette équipe pédagogique que peut se construire la relation entre les formateurs et les entreprises en raison de la stabilité dans le dispositif. Ces liens sont possibles à organiser dans la durée.

Il existe un autre point dans lequel nous ne sommes pas très bons en France, même si des progrès ont eu lieu ces dernières années. Nous n'y sommes pas très bons non plus dans les IUT. Nous pourrions être meilleurs. Il s'agit de la production des référentiels de formation. Ceux-ci sont encore trop souvent décrits de manière académique. Même si des progrès ont eu lieu dans certains domaines, il me semble que nous devons travailler cette question consistant à concevoir des référentiels de formation qui ne seront pas sous la forme académique, mais sous la forme d'objectifs professionnels à donner à ces formations.

Si nous ne voulons pas rester dans l'incantatoire, il faut aussi donner une formation spécifique aux enseignants pour travailler dans cette direction.

Quand on est un spécialiste en philosophie ou en automatique, on n'a pas forcément la fibre pour rédiger un contenu de formation en fonction d'objectifs professionnels. Il faudrait vraiment travailler cet aspect.

**M. SINGER.**- Il ne faut pas en arriver à installer une agence de communication pour les présenter, mais tout de même effectuer du marketing : si nous voulons vendre nos formations, il convient de les présenter et de les rendre attractives. Or, les contenus et les programmes n'ont pas forcément les mots qui conviennent pour donner aux jeunes l'envie de les suivre. Un peu de relookage permettrait peut-être d'améliorer le système.

**M. PIERROT.**- Un autre point mérite d'être travaillé dans le dispositif actuel de l'enseignement supérieur : l'articulation entre les L 1 et L 2 classiques ou généralistes et les licences professionnelles.

Nous savons tous que le nombre d'étudiants ayant suivi un parcours L 1- L 2 qui se retrouvent en licence professionnelle est très limité. De ce point de vue, les licences professionnelles ne sont actuellement pas une réussite alors que, par d'autres côtés, la réussite est pleine et entière. Il nous semble qu'il faut vraiment travailler partout et rendre obligatoire dans ces constructions de cursus L 1 – L 2 – L 3 la mise en place, dès la première année, de modules visant à faciliter l'accès de ces étudiants à des licences professionnelles.

En effet, si nous voulons professionnaliser en particulier le grade de licence, il nous semble que la licence professionnelle qui commence à bénéficier d'une véritable reconnaissance dans les entreprises est un outil sur lequel il faut continuer à travailler. Les IUT sont d'ailleurs prêts à le faire.

Il nous semble que l'organisation de ces parcours L1 – L 2 vers la licence professionnelle pourrait très largement être confiée au système IUT. Cela apporterait l'avantage d'avoir déjà un lien direct et concret avec les entreprises et les professionnels puisque celui-ci existe à travers les IUT.

Un champ de travail fort nous paraît être le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Je parle d'apprentissage, mais il s'agit plus généralement de l'ensemble des modalités de l'alternance. Je crois qu'il faut

vraiment, à toutes les étapes de la formation, que ce soit au grade de licence ou à celui de master, effectuer ce travail sur l'alternance et essayer de généraliser dans une dernière année un dispositif de formation menant à un métier et qui puisse avoir lieu en fonction des modalités de l'alternance. Cela nous paraît un point extrêmement fort sur lequel il faudrait travailler.

Enfin, avant de laisser la place aux questions, je conclurai en disant que cette réflexion et ce débat national université/emploi doit se pérenniser dans le temps. Je crois que cela a été annoncé.

Il nous semble, si nous voulons réussir à professionnaliser l'université, que nous serons dans l'obligation de mettre en place une véritable filière technologique. Il ne s'agit pas d'une filière au sens d'un tube que l'on peut critiquer, mais d'une véritable filière technologique permettant à des étudiants d'accéder à la technologie dès l'entrée dans l'enseignement supérieur et d'y accéder ensuite par des parcours de formation construits autour de la technologie et ce du grade de licence à celui de master.

Les IUT sont prêts à travailler très largement au sein de l'ensemble du dispositif universitaire.

**M. HETZEL, Président.** - Je vous remercie pour cette première intervention.

Je commencerai par deux questions plus spécifiques qui nous préoccupent.

Vous n'êtes pas sans savoir que tous les ans entre 80 000 et 100 000 étudiants quittent le système universitaire sans décrocher de diplôme. Ils quittent le système universitaire souvent en cours de semestre. Sur ces 80 000 qui sont repérés, quand nous regardons la ventilation, il est vrai que 50 000 d'entre eux quittent des filières universitaires généralistes. Néanmoins, il en reste 30 000 autres. Or, quand on effectue la ventilation de ces 30 000 autres, nous pouvons considérer que 15 000 quittent les filières STS et à peu près 15 000 le système IUT.

Ma première question concerne ce point précis. Nous avons affaire à un système vertueux, comme vous l'avez vous-mêmes indiqué : vous avez cité certains éléments qui constituent les facteurs de succès du système IUT. Malgré cela, nous observons une poche d'étudiants qui quittent le système sans diplôme.

Ma deuxième question est un peu liée à cela : quand nous effectuons la genèse du système IUT, nous observons que celui-ci avait été imaginé parallèlement au développement des Baccalauréats technologiques pour permettre une continuité des filières des Baccalauréats technologiques. En réalité, force est de constater qu'actuellement le système IUT n'intègre pas suffisamment les bacheliers de l'enseignement technologique. C'est un point qui peut interroger car ces bacheliers technologiques se dirigent vers des filières plus générales auxquels ils ne sont pas destinés. Cela nous intéresserait de savoir ce que le système IUT compte mettre en place pour permettre une meilleure prise en charge de ces bacheliers de l'enseignement technologique.

**M. BROUSSAUD.** - Concernant la première question, vous annoncez un chiffre de 15 000 échecs du système, Monsieur le Président.

**M. HETZEL, Président.** - Il s'agit d'un chiffre CEREQ.

**M. BROUSSAUD.** - Je ne les conteste pas, même s'il me paraît élevé. Il existe un souci permanent de réussite dans les cohortes du système IUT.

La réforme de semestrialisation mise en place en 2005 doit nous permettre d'éviter ce chiffre. Nous en sommes persuadés. Par la semestrialisation, nous

reprendrons en semestre décalé et en semestre de soutien des étudiants que nous sentons en perte de vue.

**M. PIERROT.**- Il faut aussi se préoccuper de la question fondamentale de l'orientation. Malgré l'ensemble du travail que nous pouvons effectuer dans le dispositif de sélection de nos étudiants, nous nous trouvons encore face à des étudiants qui viennent dans un département ou une spécialité donnés et qui, après quelques semaines ou quelques mois, se rendent compte que ce n'est pas ce qu'ils pensaient trouver en arrivant.

La question de l'orientation et celle du travail sur le projet personnel et professionnel des étudiants, sur leur connaissance des métiers et du lien entre les formations et les métiers, sont essentielles et doivent être travaillées, y compris en amont de l'enseignement supérieur et ce de manière très forte. Si nous ne réalisons pas ce travail, nous continuerons à avoir une proportion d'étudiants relativement importante dans tous les dispositifs de formation de l'enseignement supérieur qui se seront trompés d'orientation et pas forcément trompés en liaison avec leur niveau de formation, mais sur la « marchandise ».

**M. HETZEL, Président.**- Je suis entièrement d'accord avec l'idée qu'il s'agit d'un problème d'orientation. Dont acte.

S'ils sont entrés dans le cursus, ils sont présents.

Pour les IUT, vous paraît-il envisageable de prévoir de la réorientation à un moment ou à un autre ?

**M. BROUSSAUD.**- Bien sûr.

**M. HETZEL, Président.**- Que proposez-vous comme formule possible de réorientation ?

**M. BROUSSAUD.**- Le PPP tel qu'il est imaginé prévoit, dès la fin du premier semestre, plutôt que d'aller vers un échec, de proposer une réorientation construite. L'étudiant est amené par une réflexion sur son projet et dans une situation d'échec à s'apercevoir que la voie qui lui correspond est peut-être un BTS ou une formation généraliste. Il s'agit d'éviter ces 15 000 échecs dont vous parlez. Cela fait partie de notre souci permanent.

**M. HETZEL, Président.**- Il est envisageable que le réseau des IUT développe des passerelles de réorientation avec d'autres filières. Cela existe déjà localement.

**M. BROUSSAUD.**- Dans le mot passerelle, il faut entendre « dans les deux sens ».

**M. PIERROT.**- Il faut aussi voir qu'il est nécessaire d'avoir un dispositif d'accompagnement. Il n'existe pas que l'aspect pédagogique mais aussi les aspects basement matériels liés au fait que l'IUT ne se trouve pas forcément dans la même ville que l'université ou la section de technicien supérieur pertinente qui permettra d'effectuer un changement.

Il faut donc construire le lien avec les CROUS. Actuellement, changer d'endroit dans une chambre de CROUS en cours d'année n'est pas toujours simple.

**M. LAURENT.**- Concernant le problème de l'orientation que vous avez évoqué, je reprends les propos de M. le Président. Vous sélectionnez. Je suis favorable à la sélection en IUT. Toutefois, sélection ne signifie pas nécessairement qu'il faut choisir les Bacs S avec mention. Vous avez indiqué qu'il s'agissait des « *étudiants les mieux formatés* ».

Ne pensez-vous pas que les IUT devraient faire preuve de davantage d'imagination dans leurs critères de sélection et ne pas calquer certains critères de sélection ?

J'ai créé des IUT à l'université et je fais partie de ceux qui pensent que s'il n'existait pas l'article 33 de la loi de 1984 il n'y aurait pas d'IUT.

Si nous extrapolons les pratiques actuelles, il n'y aura plus de raison, sur le plan politique -dans le sens noble du terme-, de maintenir des IUT s'ils deviennent des premiers cycles avec une sélection et des critères académiques standards.

Je peux confirmer les chiffres du CEREQ à Villetaneuse. J'ai assisté à une réunion avec les enseignants de l'IUT. Ils ont constaté 15 % d'évaporation au premier semestre, soit le même taux d'évaporation que pour la formation générale universitaire. Cela pose un problème de critères de sélection. On peut être favorable à la sélection et ne pas prendre les critères bêtes et méchants qui traînent partout.

**M. BROUSSAUD.** - Les critères de sélection sont perfectibles.

Je voudrais rebondir sur la situation des Bacs technologiques. Le système IUT est prêt à faire la preuve que la sélection est beaucoup moins difficile pour les Bacs technologiques que pour les Bacs généraux. Nous avons tous des statistiques pour le prouver.

Vous avez dit qu'à l'origine les IUT avaient été créés pour prolonger les Bacs technologiques. Les classes de BTS devaient fermer. Il ne faut pas le perdre de vue. Nous n'avons pas agi ainsi, en aucun cas et à aucun moment, sur le Territoire. La base de recrutement s'est élargie.

Mon collègue a dit que nous prenions des étudiants formatés. C'est exact : l'appétence technologique telle que nous vous l'avons décrite en début d'exposé, en considérant que ce n'est pas une couche de professionnalisation mais une action qu'il faut démarrer d'entrée est concevable pour les Bacs d'enseignement général. C'est même une voix normale. La voix de réussite de ces Bacs consiste d'ailleurs à attaquer la technologie d'entrée et pas dans une phase terminale après plusieurs années dans un autre parcours.

**M. HETZEL, Président.** - Ce n'est pas une insinuation. Je suis dans l'ordre du constat. Il faut nous appuyer sur des données objectives. Nous n'avons pas un rapport de force.

Je reviens sur ce point. Il est vrai que cette question de la professionnalisation est traitée dans les IUT. Les bacheliers de l'enseignement technologique ont été prévus pour aller vers ce processus de professionnalisation.

Il nous intéresse aujourd'hui de connaître la pierre que le réseau des IUT est en mesure d'apporter à l'édifice afin que nous ayons un rééquilibrage différent, à terme, avec davantage de bacheliers de l'enseignement technologique dans les IUT que nous en avons actuellement. Nous voyons que certaines personnes issues de l'enseignement général se dirigent vers les IUT au lieu de poursuivre un enseignement général, et inversement.

S'agit-il d'une problématique que vous vous êtes appropriés ?

**M. PIERROT.** - Je compléterai la réponse de M. Broussaud. Il existe effectivement plusieurs publics et plusieurs types de Baccalauréat.

Nous n'avons pas abordé la question des bacheliers professionnels. Pour nous, il est clair que ce public est différent des deux autres que sont les bacheliers technologiques et les bacheliers généraux. Différentes tentatives ont eu lieu pour accueillir les bacheliers professionnels dans les IUT. Je ne parle pas des meilleurs

d'entre eux. Nous trouvons des cas de réussite. Actuellement, nous n'avons pas trouvé la solution pour faire réussir ces bacheliers professionnels dans les IUT.

**M. PIERROT.**- Concernant les bacheliers technologiques et les bacheliers généraux, nous avons réalisé une étude interne pour voir quel était le taux de sélectivité comparé entre les bacheliers technologiques candidats et les bacheliers généraux candidats à l'IUT. Nous n'avons pas agi ainsi pour l'ensemble des IUT de France, mais dans ceux pour lesquels nous nous sommes posé la question. Nous avons trouvé que le taux de sélectivité n'était pas nettement différent.

Certains bacheliers technologiques ne sont pas candidats à l'IUT. Ils ne sont donc pas inscrits. Il faut sans doute effectuer un travail pour les persuader de devenir candidats. Il ne faut pas leur faire passer dans les lycées un message indiquant que le DUT est trop difficile pour eux mais, au contraire, leur expliquer qu'il s'agit pour eux d'une voie de réussite et de succès dans les formations de l'enseignement supérieur.

Il existe une différence assez nette entre les bacheliers technologiques, secondaires, industriels et tertiaires. Le problème que vous évoquez concerne davantage les bacheliers tertiaires. Actuellement, le bachelier technologique secondaire qui cherche une place en IUT la trouve.

Pour les tertiaires, nous avons regardé cette question de la sélectivité comparée. Bien qu'il soit possible de trouver des contre-exemples en effectuant une étude systématique, actuellement, dans bon nombre d'endroits, la sélectivité entre les bacheliers technologiques, y compris tertiaires, et les bacheliers généraux est comparable.

Nous sommes prêts, dans le cadre d'affectation de moyens liés à la LOLF, à travailler sur des objectifs donnés et sur cette question du taux de sélectivité des étudiants technologiques versus généraux. Nous avons montré que nous savions faire réussir des bacheliers technologiques dans les IUT.

**M. SINGER.**- Monsieur le Président, vous n'avez pas les cheveux entièrement blancs ! J'ai quelques souvenirs qui datent d'avant votre naissance. Quand les IUT ont été créés, le Bac technologique n'existait pas.

**M. HETZEL, Président.**- C'est exact.

**M. SINGER.**- Il s'agissait uniquement de Bacs généraux.

J'ai participé à la création des IUT. Depuis le départ et de manière constante, nous avons réalisé des efforts d'intégration des Bacs technologiques, ce qui n'a pas été simple en raison de la différence entre les bons Bacs généraux qui étaient sélectionnés et les premiers Bacs technologiques qui arrivaient.

Actuellement, nous pourrions penser que les IUT sont mieux faits pour les Bacs technologiques. Pourquoi pas ! C'est un problème de politique à définir. Aujourd'hui, nous pouvons politiquement dire que les IUT valent mieux pour faire progresser et former des Bacs technologiques. Pourquoi pas ! Cela peut être une décision.

Si nous réduisons la part laissée aux Bacs généraux, la sélectivité sera plus grande chez ceux-ci car ceux qui se présenteront seront les mêmes : prendre encore les meilleurs Bacs généraux. Je parle sous le contrôle des directeurs. Je pense que la sélectivité des Bacs technologiques est à la limite. Vous savez de quelle manière se passe la sélection dans un jury d'IUT : on établit une liste d'admis principaux et une liste complémentaire. Pour les Bacs de techniciens, nous allons pratiquement tout le temps au fond de la liste supplémentaire. Ceux

qui sont hors de la liste complémentaire sont ceux qui n'ont manifestement aucune chance de réussir le cursus.

Je rejoins les propos de M. Pierrot : il faut avoir davantage de candidats issus des Bacs de techniciens si nous voulons arriver à en prendre davantage pour garder une sélectivité. Celle-ci aura lieu au détriment des Bacs généraux. Si nous réduisons le quota de ceux-ci dans les IUT, cela pose un problème.

L'idée de M. Goulard est la suivante : réalisons davantage de formations qui réussissent comme les IUT. Dans conditions, nous accueillerons davantage de Bacs de techniciens.

**M. BROUSSAUD.**- Concernant le tertiaire qui est mon domaine, il me semble que la grande majorité des départements d'IUT tertiaires, ceux qui laissent de côté les Bacs technologiques, sont des Bacs technologiques dont les candidats n'auront pas le Bac. Ceux que nous n'arrivons pas à capter sont les déçus de la technologie tertiaire qui partent dans les filières généralistes. Il existe en amont un problème d'information. Si vous cumulez la partie qui va vers une classe de BTS tertiaire, la partie déçue du système technologique tertiaire qui veut rejoindre une faculté de droit ou science économique et qui se « cassera la figure » de façon massive et ceux qui postulent, nous avons la totalité.

Je ne voudrais pas entendre dire que la sélectivité des tertiaires est plus forte car c'est faux. Le problème se situe en amont.

**M. HETZEL, Président.**- Une autre question émerge à travers notre échange : celle de la poursuite des études au-delà de l'IUT. Vous avez eu raison d'indiquer que les IUT étaient antérieurs aux Bacs technologiques. Néanmoins, alors que nous fêtons leurs 40 ans, en regardant la genèse et l'esprit des fondateurs, nous constatons qu'il s'agissait de développer des filières courtes avec une professionnalisation immédiate à la sortie. Encore une fois, nous ne pouvons qu'en prendre acte. Actuellement, bien que cela varie selon les filières, nous observons un nombre important de jeunes qui veulent poursuivre leurs études après l'IUT. Il s'agit d'une donnée.

Comment l'analysez-vous ? Comment donnez-vous sens à ce chiffre qui est une donnée objective et, en tout état de cause, une rupture en regard ce qui avait été imaginé il y a 40 ans ?

**M. PIERROT.**- Deux tiers les étudiants, et même un peu plus, poursuivent leurs études après l'obtention d'un DUT. Il s'agit parfois de cursus courts : en un an et parfois plus long car certains étudiants vont jusqu'au grade de master et deviennent docteur, professeur d'université, etc.

L'ensemble du dispositif de l'enseignement supérieur s'est rendu compte, au cours du temps, que la voie de formation par la technologie représentée par les IUT permet à des étudiants d'arriver au succès dans les études à tous les niveaux de formation. Après avoir obtenu un DUT, ces étudiants ne se dirigent pas dans n'importe quel type de formation : ils vont dans celles dont le caractère est essentiellement professionnalisant. Il s'agit de leur parcours et de leur démarche. Dans ce sens, les IUT contribuent à la professionnalisation du dispositif universitaire à tous les niveaux de formation, même quand les étudiants les ont quittés.

Par ailleurs, les IUT permettent à certains étudiants d'avoir ces parcours de réussite vers une école d'ingénieurs, une école de commerce ou un master quelconque. Il s'agit de parcours que ces étudiants n'auraient probablement pas suivis s'ils avaient commencé leur enseignement supérieur ailleurs qu'à l'IUT car l'approche technologique les amène sur la voie de la réussite. S'ils avaient commencé leurs études supérieures par une formation plus théorique, ils

n'auraient pas obtenu ce type de réussite. Je crois que c'est un élément fondamental.

Les IUT sont actuellement une voie du succès pour les jeunes à tous les niveaux d'insertion professionnelle. C'est l'une des raisons pour lesquelles les IUT sont choisis par un nombre important d'étudiants.

**M. SINGER.** - Ils sont surtout choisis par leurs parents.

**M. PIERROT.** - Il s'agit effectivement d'un choix effectué par leur famille. Ce modèle permet au jeune, quel que soit le niveau auquel il s'arrêtera dans son dispositif de formation, d'avoir un diplôme qu'il peut monnayer.

Nous pouvons nous demander pour quelle raison le reste de l'université ne se dirigerait pas vers un fonctionnement de ce type. Cela nous semblerait une question plus pertinente que la question inverse. C'est vraiment l'idée.

**Mme BEVALOT.** - J'aimerais vous poser certaines questions.

Votre présentation comprend quelques inexactitudes pour ceux qui connaissent bien le fonctionnement des universités, mais je ne m'arrêterai pas sur celles-ci. Je voudrais que nous soyons très constructifs.

Vous évoquez la relation avec le monde professionnel qui est une réalité pour les IUT et leur formation DUT. Vous insistez sur l'adaptation des enseignements en fonction de l'évolution des métiers.

Comment faites-vous évoluer votre formation puisqu'elle ne repasse par le principe des habilitations comme les autres formations ? Je rappelle qu'un département d'IUT est créé une fois pour toutes.

Comment arrivez-vous à échanger avec le monde socio-économique pour percevoir l'évolution des métiers et l'évolution des besoins de compétences dans les 10 ou 20 ans qui viennent ? Il s'agit d'une vraie difficulté que nous rencontrons dans les universités et d'une demande que nous formulons auprès du monde socio-économique : nous aimerions qu'il nous aide, au cours d'une concertation, à comprendre l'évolution des métiers et des compétences.

Comment faites-vous, en IUT, pour arriver à cette concertation ?

**M. PIERROT.** - En préliminaire, il ne faudrait pas écrire en adéquation IUT = DUT. L'IUT, actuellement, mène vers le DUT et la licence professionnelle. Le DUT n'est pas le seul diplôme.

Il existe deux dispositifs différents pour le DUT et la licence professionnelle liés à l'évolution des contenus de formations.

Pour le DUT, il existe des commissions pédagogiques nationales. Schématiquement, nous en avons une par spécialité de DUT, bien que certaines soient regroupées par deux. Ces structures associent des universitaires et des professionnels. Elles travaillent de manière relativement régulière, même s'il n'existe pas de fréquence prédéfinie, pour remodeler les contenus des formations. Tous les contenus de toutes les formations de tous les DUT ont été remodelés pour la rentrée 2005. Cela a donné lieu à des arrêtés en août 2005, par exemple.

Le dispositif de remise à jour des contenus des formations s'effectue sur le plan national par le biais de ces commissions pédagogiques nationales, via le travail globalisant de la commission consultative nationale pour l'ensemble des spécialités.

Localement, dans les contenus des DUT, il est prévu une possibilité d'adaptation locale de la formation qui sert, non seulement à une adaptation à

l'environnement local ou régional de la formation, mais aussi aux entreprises qui se trouvent localement ou régionalement prêtes à accueillir ces étudiants, ce qui permet une adaptation, mais également à adapter et à adopter les évolutions qui seraient plus rapides que celles liées aux changements des programmes pédagogiques nationaux.

Le dispositif fonctionne depuis près de 40 ans.

Pour les licences professionnelles, le dispositif est identique pour les IUT et le reste des composantes universitaires : il s'agit d'un dispositif d'habilitation au rythme de débats contractuels avec une remise en cause du dispositif. La commission d'expertise des licences professionnelles est composée de professionnels.

Votre question portait sur l'évaluation des IUT. Depuis maintenant cinq ans, les IUT sont soumis à une évaluation au rythme des débats contractuels, environ un an avant la signature du contrat d'établissement.

L'évaluation est menée à la fois par la commission consultative nationale et par chacune des commissions pédagogiques nationales sur la base d'un document rédigé par l'IUT. Il est également prévu une visite des représentants de la commission consultative nationale pour les IUT et des représentants des différentes commissions pédagogiques nationales pour les différentes spécialités. Ces visites complètent le document d'auto-évaluation pour en réaliser une synthèse qui donne lieu à un compte rendu d'évaluation transmis au Président d'université et au Directeur de l'IUT. Il permet un travail de réflexion en interne à l'IUT, non seulement au sujet du fonctionnement et de la prospective mais aussi un travail de correction du fonctionnement, si besoin est.

Nous devons actuellement sans doute travailler à améliorer ce dispositif. Il ne s'agit cependant pas tant de travailler sur l'évaluation elle-même que sur les conséquences de cette évaluation. C'est un champ de travail à mener. Il existe d'autres modèles : par exemple, la CTI mène aussi une évaluation dans les écoles d'ingénieurs. Il faudrait peut-être s'inspirer de ce type de fonctionnement.

Actuellement, les IUT sont évalués. Il n'est donc pas inenvisageable, lors de la signature d'un contrat d'établissement, de la construction ou de la réhabilitation de la construction de l'offre de formation à l'université, de voir une spécialité de DUT disparaître à un endroit ou à un autre. Nous avons observé des transformations de spécialité : des départements ont changé de spécialité. Cela reste toutefois à la marge.

**M. SINGER.** - Je voudrais compléter ces propos en soulevant un point fort préoccupant : nous essayons d'avoir une politique de formation correspondant à la demande et aux perspectives. Les grands Groupes industriels savent à peu près à cinq ans ou à dix ans de quelles compétences ils auront besoin.

Dire que nous pouvons nous inspirer des mêmes méthodes n'est peut-être pas forcément vrai à ce niveau. Nous faisons participer ces personnes qui ont une vue prospective des besoins de formations à des échéances qui vont au-delà du programme pédagogique de l'année suivante. C'est ce que nous réalisons dans les CPN présidés par les professionnels : ils ajustent les programmes au fur et à mesure de leur évolution en matière juridique, fiscale, informatique ou autre. Il faut procéder à une adaptation : il n'est pas possible d'avoir une maquette pédagogique pour cinq ans et de s'y tenir. Ce serait stupide. Nous les faisons évoluer année par année et cette adaptation a lieu à la demande des professionnels des entreprises. Ce n'est pas une fourniture d'enseignements correspondant à l'offre, c'est-à-dire aux professeurs et aux salles dont nous

disposons, mais à une politique de formation correspondant à la demande, au moins année par année, pour ajustement.

Nous essayons également de faire les participer aux grandes perspectives. Comme nous l'avons précisé précédemment, plus de 1 000 personnes coopèrent avec les Conseils d'administration. Parmi elles, se trouvent des personnes de très haut niveau qui collaborent collectivement, dans les branches d'activité, à ce genre de regroupement d'informations. Nous essayons de leur faire communiquer leurs compétences pour en profiter. Je crois qu'il faudrait le faire de manière plus structurée et plus organisée. Nous savons que cela existe, mais savoir si nous en bénéficions à l'université est un autre débat.

**M. BROUSSAUD.**- Pour les licences professionnelles, nous mettons en place des conseils de perfectionnement. Cela se passe du moins ainsi dans mon université. Ces conseils de perfectionnement procèdent à une rénovation systématique du programme tous les ans.

**Mme BEVALOT.**- Je ne peux pas m'empêcher de rappeler qu'il n'existe pas de Conseil d'administration dans les IUT.

**M. SINGER.**- Pour nous, ils existent : nous les appelons ainsi.

**Mme BEVALOT.**- Je voudrais vous poser d'autres questions, toujours en cohérence avec le thème de cette Commission.

Vous avez, à juste titre, souligné le fait que peu d'étudiants non titulaires de BTS ou de DUT entrent dans les licences professionnelles. Or, ces licences professionnelles ont été imaginées et créées au départ -c'est très clair dans le texte qui régit ces licences professionnelles- pour des étudiants qui souhaitent sortir à Bac + 3, puisque nous avons parlé de licences professionnelles avant d'entrer dans la logique du LMD.

Sur le plan national, ce pourcentage d'étudiants venant de formations générales et inscrits en licence professionnelle est de 2 %.

Pourquoi pensez-vous que nous arrivons à cette faiblesse de pourcentage alors que ce diplôme a été, à l'origine, conçu pour les étudiants qui s'étaient dirigés vers des formations générales et qui souhaitent entrer dans la vie active à Bac+3 pour une raison ou pour une autre et pas forcément parce qu'ils étaient en échec.

**M. PIERROT.**- Si nous avons peu d'étudiants en provenance des L 1 et L 2 dans les licences professionnelles, c'est parce qu'il n'y a pas plus de candidats. Actuellement, une personne titulaire d'un L 2 candidate en licence professionnelle est quasiment sûre d'être acceptée dans cette licence professionnelle. La sélectivité est quasiment nulle pour ces candidats.

Il faut se demander pour quelle raison ils ne sont pas candidats alors que ces licences professionnelles ont parfois un caractère technologique très fort.

**Mme BEVALOT.**- Ma question ne portait pas sur la candidature. Je serai très concrète.

Vous êtes Président d'université. Quand des jeunes qui avaient un DEUG à l'époque se sont inscrits en licence professionnelle et sont venus vous trouver pour vous dire que, dès les premiers cours, le programme est parti sur un pré-requis de DUT ou de BTS et qu'ils n'arrivaient pas à suivre, quelle réponse leur avez-vous donnée ?

**M. PIERROT.**- Il doit exister de tels cas.

Dans l'immense majorité des cas des licences professionnelles qui fonctionnent dans les IUT, des dispositifs d'adaptation sont mis en place au début de la

formation de la licence professionnelle. Il faut regarder ce qu'est une licence professionnelle et de quelle manière elle s'organise dans le temps. Elle démarre en septembre et se termine, pour la partie enseignement à l'université ou à l'IUT, en février ou mars. Ensuite, les étudiants effectuent un stage en entreprise.

S'il faut mettre en place un dispositif d'adaptation uniquement au cours de cette période qui va de septembre à mars, c'est très court et même trop court. Cela impose de réaliser un travail en amont, pendant les L 1 et L 2 ou les DEUG, pour faciliter l'accès de ces étudiants aux licences professionnelles.

J'ai commencé mon intervention en disant que la professionnalisation n'est pas uniquement une couche que l'on met en fin de cursus, mais une procédure qu'il faut travailler bien avant. Il faut que ces étudiants soient préparés progressivement à cette sortie du cursus universitaire par une licence professionnelle quasiment dès leur entrée dans le système universitaire. Ainsi, nous aurons un plus grand nombre de candidats en provenance des L 1 et L 2.

**Mme BEVALOT.**- Partagez-vous la recommandation du comité de suivi de la licence que vous connaissez sans doute et qui consiste à imaginer, en L 2, une professionnalisation ou une pré-professionnalisation favorisant la poursuite des études dans une L 3 professionnelle ? Pensez-vous que ce soit une avancée ?

**M. PIERROT.**- Oui. En IUT, nous sommes prêts à y travailler de manière concrète et active.

**M. BROUSSAUD.**- Ce point figure dans le document que nous vous laisserons.

Les 2 % que vous avez cités sont plutôt 6 % ou 8 %. Par ailleurs, ce chiffre s'impose pour toutes les licences professionnelles de l'université, que ce soit celles pilotées par les IUT ou celles pilotées par le reste des filières généralistes. Ces dernières ne reçoivent pas davantage de L 2 et de DEUG que celles qui sont en IUT.

Le problème est grave et concerne l'ensemble du système universitaire.

**Mme BEVALOT.**- Votre remarque n'a pas lieu d'être car je ne connais que des licences professionnelles de l'université.

**M. BROUSSAUD.**- Cela concerne l'ensemble des licences professionnelles.

**Mme BEVALOT.**- Ensuite, il s'agit d'un choix de rattachement. Je parlais des licences professionnelles dans leur globalité.

**M. BROUSSAUD.**- La solution concerne l'ensemble de l'université.

**Mme BEVALOT.**- Je suis d'accord. C'est pour cette raison que j'ai évoqué le L 2.

**M. SINGER.**- Nous sommes entièrement d'accord pour dire que ce sont des licences professionnelles de l'université. Nous sommes très heureux d'appartenir à l'université. Toutefois, il ne faut pas oublier que ces licences professionnelles sont construites avec les professionnels. Le point de départ a été l'engagement des professionnels. Sans engagement et sans participation de la part des professionnels et sans responsabilité de l'université vis-à-vis des produits qu'elle sortira pour ces professionnels, il n'existerait pas de licence professionnelle.

Si nous n'agissons pas pour préparer à la professionnalisation en L 1 et L 2 de toutes les personnes qui sont hors du système STS ou IUT, je crains que nous ayons des difficultés avec les professionnels.

**Mme BEVALOT.**- Toutes les licences professionnelles répondent à cette exigence.

**M. SINGER.**- Oui.

**M. KEIGER.**- Je voudrais compléter la question de ma collègue au sujet de l'évaluation. Les résultats des évaluations sont-ils publiés ?

**M. PIERROT.**- Oui.

**M. KEIGER.**- Si c'est dans le domaine public, les étudiants peuvent connaître les résultats de ces évaluations.

L'évaluation porte-t-elle aussi sur la recherche que vous entreprenez ?

**M. PIERROT.**- Dans le dossier d'évaluation, se trouve un chapitre sur les activités de recherche. Il faut savoir que la situation des activités de recherche dans les IUT est très variable, en fonction du lieu où se trouve l'IUT. Dans certains cas, l'IUT ne se préoccupe pas beaucoup de la recherche car les enseignants sont baignés dans le reste de l'environnement universitaire et trouvent matière à s'exprimer en recherche dans l'ensemble du dispositif alentours. Dans d'autres cas, des UMR sont entièrement implantés à l'intérieur d'un IUT, dans le cadre de la politique de recherche de l'université. En matière de politique de recherche, les IUT ne sont pas en dehors du système universitaire. Je ne vois pas de quelle façon il pourrait en être autrement.

Ce point est abordé dans le dispositif d'évaluation.

**M. HETZEL, Président.**- Je crois que vous nous remettez un document.

**M. PIERROT.**- Oui.

**M. BAUSSARD.**- Pour reprendre la première phrase, je dirais que toutes les personnes et tous les étudiants, globalement, considèrent que les IUT sont un succès. Quand on cite des exemples de réussite, il s'agit des IUT, des IUP et les écoles internes.

Cela n'empêche pas certaines questions de nous préoccuper.

Vous avez répondu au fait que 15 000 étudiants sortent du système avec un élément d'amélioration à travers la définition du PPP en amont pour que cela puisse être effectif.

Une question est rarement évoquée, mais il s'agit d'un vrai problème : celui de la dé-qualification, c'est-à-dire de la non-équation entre le niveau de formation et le niveau d'emploi. J'avais regardé ce problème vis-à-vis des formations en IUT il y a quelques années. Je me rappelle que c'était extraordinairement net : les premières générations étaient devenues des cadres supérieurs très rapidement. Ensuite, les personnes arrivaient à peu près au niveau d'un opérateur : elles étaient des techniciens, par exemple.

Cela expliquerait-il la poursuite d'études très importantes que nous observons dans les IUT ? Le niveau cadre moyen en entreprise et les perspectives de devenir cadre supérieur ne sont plus aussi lisibles qu'elles l'étaient dans le passé.

**M. PIERROT.**- Il existe une série d'explications à cette poursuite des études.

On dit partout que le LMD contribue à ce que chacun se dise, le premier grade de l'enseignement supérieur étant le « L », que tout le monde visera ce niveau au minimum.

La question du différentiel de salaire rejoint la question que vous avez évoquée et montre que celui est très net entre des titulaires d'un Bac+2 et les titulaires d'un diplôme à Bac+5.

Je suis Directeur de l'IUT de Longwy qui se trouve à la frontière avec le Luxembourg. Dans ce pays, les salaires sont bien plus élevés qu'en France. Je constate, bien que ce ne soit pas la seule explication, que les diplômés de l'IUT de Longwy poursuivent, en moyenne, moins leurs études que dans le reste des

IUT. Par ailleurs, le salaire moyen de nos étudiants diplômés après un DUT est de 1 500 € alors qu'en moyenne, nationalement, il est de 1 200 €. Il faut aussi s'intéresser à cet élément : la manière dont les entreprises rémunèrent les diplômés qui sont des cadres intermédiaires titulaires d'un DUT, d'une licence professionnelle ou des BTS, et les diplômés cadres à part entière qui ont un Bac+5. Ce n'est pas sans lien avec une certaine dé-qualification.

Il n'est pas non plus étonnant, les technologies et les exigences des entreprises évoluant, qu'il puisse y avoir besoin, au bout d'un certain temps, d'un allongement du dispositif de formation. Nous l'avons constaté pour de multiples professions.

**M. LAURENT.**- J'ajouterai trois observations et je vous demanderai des documents.

Premièrement, j'ai bien compris -et ce n'est pas neutre- qu'auparavant l'IUT coïncidait avec le DUT. Actuellement, vous distinguez la structure et les diplômes délivrés : IUT ne signifie pas nécessairement DUT.

Deuxièmement, les spécialités d'IUT sont relativement statiques depuis quelques années. Pourriez-vous nous communiquer, dans un cadre idéal, les spécialités que vous envisageriez de voir développer, notamment dans le secteur tertiaire, le service à la personne, la santé, etc ? Cela nous éclairerait.

Troisièmement, si l'on vous donnait la possibilité d'accroître vos effectifs des flux d'entrée, à locaux constants et par de nouvelles réorganisations de l'année universitaire que vous avez vous-mêmes évoquées, quelle capacité pourriez-vous accueillir en accroissement des flux d'entrée et ce plutôt dans le secteur tertiaire et non dans le secteur secondaire ?

**M. PIERROT.**- Nous travaillerons pour vous donner ces éléments.

Nous n'avons pas étudié les questions de la santé et des services à la personne car, jusqu'à présent, il n'existe pas, dans le dispositif IUT, de formations dans ce domaine. Il existe des carrières sociales et quelques filières diététiques. Nous sommes prêts à travailler sur ce sujet.

Nous voyons, dans bon nombre de pays à l'étranger, que ce type de filière se trouve dans des instituts qui ressemblent à des IUT.

J'ai noté vos questions et nous travaillerons pour vous donner notre appréciation.

**M. HETZEL, Président.**- Je vous remercie.

Comme vous le savez, l'audition est retranscrite. Elle sera mise en ligne sur le site de la Commission. Par ailleurs, les travaux de la Commission se poursuivent jusqu'en octobre. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et ce d'autant que, dans notre méthode de travail, nous prévoyons, comme nous allons rendre un bilan d'étape avant la fin du mois de juin, que celui-ci se focalisera surtout sur certaines mesures susceptibles d'être mises en œuvre rapidement. Nous nous intéressons aux réactions et aux commentaires qui seront effectués suite à ce bilan d'étape qui peut encore donner lieu à des éléments complémentaires. Nous essaierons d'aller davantage en profondeur dans le rapport final. Nous chercherons une certaine exhaustivité, ce qui ne sera pas le cas du bilan d'étape.

***La séance est levée à 15 h 09.***